

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry PUECH, Maire.

Etaient présents : Mesdames AUGÉ Lydie, CENDRES Magali, GUILLEN Florie, MONTADAT Lucille, SALORT Carole ; Messieurs BARDOU Jérôme, BERGEON Pascal, MAIO Sébastien, MAZARS Éric, PUECH Thierry ; formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Madame BOUVRON Alizée.

Secrétaire de séance : Madame SALORT Carole

Date de convocation : 15/04/2026

Date d'affichage :

L'ordre du jour étant le suivant :

- ✓ Approbation du dernier procès-verbal de séance
 - ✓ Désignation d'un secrétaire de séance
 - ✓ Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
 - ✓ Vote des Comptes Financier Uniques 2025
 - ✓ Vote des taux d'impôts locaux pour 2026
 - ✓ Vote des Budgets Primitifs 2026
 - ✓ Subventions aux associations pour 2026
 - ✓ Désignation des délégués au sein des commissions de la CCLPA
 - ✓ Composition de la Commission Communale des Impôts Directs
 - ✓ Marché public « Travaux d'assainissement collectif » choix de l'entreprise pour le lot n° 3 – Réalisation des essais de réception des réseaux neufs et réhabilités
 - ✓ Désignation d'un correspondant défense
 - ✓ Désignation de correspondants Tempête ENEDIS
 - ✓ Désignation d'un correspondant sécurité routière
 - ✓ Proposition de vote d'une motion de soutien au Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn
 - ✓ Questions diverses
-
- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Carole SALORT est désignée secrétaire de séance.

- ✓ Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu les dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 30 mars 2026 invitant à annuler la délibération n°2026/11 du Conseil municipale du 21/03/2026 au motif qu'elle désigne les membres de la CAO alors qu'ils doivent être élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

La liste « CAO » présente :

- ☐ Mme Lydie AUGÉ-M. Sébastien MAIO-M. Éric MAZARS, membres titulaires
- ☐ M. Jérôme BARDOU-M. Pascal BERGEON-Mme Magali CENDRES, membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants : 11

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 23 avril 2026

- Bulletins blancs ou nuls : 0

- Suffrages exprimés : 11

Ainsi répartis :

La liste « CAO » obtient 11 voix

Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec Monsieur le maire, président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

- ☐ Mme Lydie AUGÉ-M. Sébastien MAIO-M. Éric MAZARS, membres titulaires ;
- ☐ M. Jérôme BARDOU-M. Pascal BERGEON-Mme Magali CENDRES, membres suppléants.

(Délibération n°2026/12)

✓ **Vote des Comptes Financier Uniques (CFU) 2025**

Mme Magali CENDRES prend la présidence de la séance.

Sont examinés les CFU 2025 de la commune et du budget annexe Assainissement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- APPROUVE les Comptes Financiers Uniques 2025 de la commune et du budget annexe Assainissement de SAINT JULIEN DU PUY

(Délibération n°2026/19+20+note)

✓ **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 (Budget Assainissement)**

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 6 611.74 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 32 831.09 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -10 877.03 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 6 017.82 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 4 265.29 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 4 265.29 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 34 583.62 €

(Délibération n°2026/21)

✓ **Vote des taux d'impôts locaux pour 2026**

Monsieur le Maire informe des taux votés en 2025 et présente un tableau comparatif des taux des taxes locales entre plusieurs communes

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 23 avril 2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour l'année 2026 :

- Taxe d'habitation : 10.28 %
- Taux de la taxe foncière bâti : 36,58 %
- Taux de la taxe foncière non bâti : 58,60 %
- Taux de la CFE : 20,21 %

(Délibération n°2026/22+état n°1259)

✓ **Vote des Budgets Primitifs 2026**

• **Budget communal**

Le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif communal 2026 incluant les restes à réaliser (RAR).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif communal 2026 comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	843 054,40 €	Dépenses	577 872,00 € dont RAR
Recettes	843 054,40 €	313 039,47 €	
		Recettes	577 872,00 €
		dont RAR	217 760,00 €
		dont affectation de résultat	0 €

- AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

(Délibération n°2026/23+note)

• **Budget assainissement**

Le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif assainissement 2026 incluant les restes à réaliser (RAR) et l'affectation de résultat

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif assainissement 2026 comme suit :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	43 583,62 €	Dépenses	520 513,29 €
Recettes	43 583,62 €	Recettes	520 513,29 €
		(Dont affectation de résultat : 4 265,29 €)	

(Délibération n°2026/24+note)

✓ **Subventions aux associations pour 2026**

Monsieur le Maire donne le détail des dossiers de demande de subvention reçus et lit la charte relative aux subventions communales versées aux associations.

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2026 comme suit :

- ADMR de Laboutarié : 350 €
- ACPA Chenil de Castres : 449 €
- FNACA de Lautrec : 50 €
- FJEP : 350 € + 100 € de subvention projet (attribués à confirmation du projet)

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 23 avril 2026

- Détente et Loisirs : 350 € + 100 € de subvention projet
- Wifi@StJulien : 350 €
- OMSJ : 350 €
- ACCA Chasse : 350 € + 100 € de subvention projet
- Comité des fêtes : 350 € + 100 € de subvention projet
- La Relève : 350 € + 100 € de subvention projet (Délibération n°2026/25)

✓ **Désignation des délégués au sein des commissions de la CCLPA**

Le Maire expose que le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Lautrécois-Pays d'Agout réuni le 21 avril 2026, a décidé par délibération n°2026/39 la création de 8 commissions de travail.

Chaque vice-président est en charge d'une commission qui composée d'un représentant par commune.

Pour la Commission « Administration générale », le représentant désigné est le délégué communautaire.

	Vice-Président	Délégué titulaire	Délégué suppléant
OM, Environnement et SPANC	Didier VIALA, 1 ^{er} Vice-Président	Sébastien MAIO	Magali CENDRES
Culture, Tourisme et Patrimoine	Judith AJCHENBAUM, 2 ^{ème} Vice-Présidente	Lucille MONTADAT	Florie GUILLEN
Administration générale	Marc CURETTI, 3 ^{ème} Vice-Président	Thierry PUECH	Eric MAZARS
Petite enfance, Enfance et Jeunesse	Laurence BONNASSIEUX, 4 ^{ème} Vice-Présidente	Florie GUILLEN	Lucille MONTADAT
Voirie	Denis COMBET, 5 ^{ème} Vice-Président	Eric MAZARS	Jérôme BARDOU
Service à la population	Patricia SAUNAL, 6 ^{ème} Vice-Présidente	Lydie AUGÉ	
Economie et Loisirs	Philippe LAROCHE, 7 ^{ème} Vice-Présidente	Magali CENDRES	Sébastien MAIO
Aménagement	Benjamin ROMERO, 8 ^{ème} Vice-Président	Pascal BERGEON	Jérôme BARDOU

(Délibération n°2026/26)

Le tableau ci-dessus sera transmis par mail aux conseillers municipaux.

✓ **Composition de la Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être âgés de 18 ans au moins, être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes :

Commissaires titulaires : MAURIES Didier, LAFON Angélique, SALORT Carole, CENDRES Magali, PUECH Sébastien, PALAFRE Joël, BONHOURE Bernard, GINESTET Charles, PAUL Michel, RODRIGUES DE SOUZA Robert, PUECH Alain, MAIO Sébastien.

Commissaires suppléants : BOUVRON Alizée, PALAFRE Baptiste, PUECH William, MAIO Williams, DALBIN Chantal, BARRIAC Joël, MAZARS Eric, MILHAU Jean-Claude, ASTRUC Gilles, LAPLANCHE Julien, CELARIES Yannick, BARDOU Christian. **(Délibération n°2026/27)**

✓ **Marché public « Travaux d'assainissement collectif » choix de l'entreprise pour le lot n° 3 – Réalisation des essais de réception des réseaux neufs et réhabilités**

Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de choisir l'entreprise retenue pour le lot n°3-essais de réception des réseaux réhabilités, du marché public « Travaux d'assainissement collectif »

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE d'autoriser Monsieur le maire à signer le marché public suivant pour le programme « Travaux d'assainissement collectif » :

LOT : 3

ENTREPRISE RETENUE : Groupement conjoint AGENCE DELDOSSI
ASSAINISSEMENT/QUALICONTROL

MONTANT H.T DU MARCHE : 7 038 € **(Délibération n°2026/28)**

✓ **Désignation d'un correspondant défense**

Mme Magali CENDRES est désignée en tant que correspondante défense. **(Délibération n°2026/29)**

✓ **Désignation de correspondants Tempête ENEDIS**

Sont désignés M. Eric MAZARS en tant que correspondant tempête titulaire et M. Jérôme BARDOU en tant que correspondant tempête suppléante. **(Délibération n°2026/30)**

✓ **Désignation d'un correspondant sécurité routière**

M. Pascal BERGEON est désigné en tant que correspondant sécurité routière **(Délibération n°2026/31)**

✓ **Proposition de vote d'une motion de soutien au Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter une motion de soutien au SDET dont il fait lecture, pour réaffirmer la nécessité de maintenir la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie au SDET. Les conseillers adoptent à l'unanimité cette motion. **(Délibération n°2026/32+motion annexée)**

✓ **Questions diverses**

- Cérémonie du 8 mai à 11h45. Les conseillers assureront la distribution des invitations aux habitants.
- Venue en mairie du sénateur P. Folliot le 27/04 à 10h30.

Le Maire,

Thierry PUECH

Le secrétaire de séance,

Carole SALORT